

**Compte rendu de la réunion du
Comité d'orientation national en santé et sécurité au travail (CONSST)
Le 28 juillet 2011
159, promenade Cleopatra, Ottawa (Ontario)
Salle de conférence 207**

<u>Représentants des employés</u>	<u>Représentants de l'employeur</u>
<u>IPFPC</u> Tom Wright (coprésident) Zeljko Ruzicic Terry Petrow (en remplacement d'Eric Jackson)	Stephen Norman (coprésident) Ginette Workman Colleen Barnes (avant-midi seulement) Debbie Cunningham Wendy Bray
<u>AFPC</u> Bob Kingston (coprésident) Denis Sicard Marlene O'Neil John Langs	<u>Absente</u> Carolyn Inch <u>Secrétariat</u> Jennifer Corley Vera Pasic

1. Mot de bienvenue du coprésident

Stephen Norman souhaite la bienvenue au nouveau membre de l'IPFPC, Terry Petrow.

2. Signature du compte rendu de la dernière réunion, du 28 avril 2011

3. Examen et approbation de l'ordre du jour

4. Examen des mesures de suivi découlant du compte rendu de la réunion du 28 avril 2011

4 Utilisation d'armes à feu dans les abattoirs

Debbie Cunningham fait le point suivant : au 21 janvier 2011, 55 établissements utilisaient des armes à feu. Quatre d'entre eux ont récemment cessé de les utiliser (trois en Colombie-Britannique et un au Manitoba). Les 51 autres abattoirs qui continuent d'utiliser des armes à feu sont désormais conformes à la politique de l'ACIA qui a pour objet de protéger nos employés.

État : Terminé

4 **Campylobactérie**

La téléconférence entre les coprésidents du CONSST et Maple Lodge, qui devait permettre d'éclaircir certains points, n'a pas eu lieu. En raison de contraintes de temps, on s'entend pour que les coprésidents du CONSST examinent l'ARP et soumettent leurs questions aux opérations nationales de SST.

Mesure de suivi : Le **Secrétariat** doit participer à l'examen avec les coprésidents du CONSST et soumettre les questions aux opérations nationales de SST pour qu'elles y soient traitées. Les opérations nationales de SST devront par la suite transmettre la version finale à tous les établissements initialement touchés. La haute direction doit approuver la version finale.

4 **Menace pour la sécurité (Programme de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail)**

La rédaction de la politique de prévention de la violence et du harcèlement est presque achevée.

Mesure de suivi : Les **Service de SST de l'Agence** doivent convoquer une téléconférence au début d'automne pour discuter de l'ébauche finale avec l'équipe de SST et les coprésidents du CONSST. Une mise à jour sera communiquée lors de la prochaine réunion du CONSST.

4 **Formation conjointe sur la Politique sur le harcèlement**

Ginette Workman confirme que la séance pilote et les séances de formations des formateurs ont eu lieu dans chacun des centres opérationnels.

État : Terminé

4 **Plans et priorités du CONSST pour 2010-2011**

Les membres du CONSST ont tenu leur réunion sur les plans et priorités le 27 juillet. Un compte rendu de cette réunion sera diffusé au début d'août.

L'équipe de SST et les membres du CONSST ont tenu des réunions distinctes pour discuter des plans et priorités en matière de SST pour 2011-2012. Les deux groupes s'entendent pour dire que l'élaboration d'un mécanisme et de protocoles de communication visant à faciliter la communication et la prise de décision efficace contribuera à accélérer le cheminement des directives et de la formation. On a rédigé une ébauche intitulée « Cadre de responsabilisation – Élaboration et consultation ». Une fois ce document approuvé par la haute direction, les directives et la formation qui sont actuellement en cours d'élaboration seront parachevées en conformité avec le nouveau cadre.

Décision : Les **Services de SST de l'Agence** feront parvenir le document « Cadre de responsabilisation – Élaboration et consultation » à la haute direction aux fins

d'approbation. Une fois le document approuvé, l'équipe de SST et les membres du CONSST en seront informés.

4 Inspecteur des aliments du bétail – Équipement de protection individuel et nettoyage des sarraus

La note de service approuvée et signée par le vice-président, Direction générale des opérations, concernant les pratiques de blanchissage a été transmise aux directeurs exécutifs le 20 juillet.

Les travaux liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie et d'une norme sur le blanchissage à l'échelle nationale se poursuivent, la mise en œuvre est toujours prévue pour 2011-2012.

État : Terminé.

4 Formulaire du rapport d'enquête de situation comportant des risques de l'ACIA

Les consultations menées auprès des coprésidents du CONSST et de l'équipe de SST sur le formulaire Desktop e-Form sont terminées. La phase I sera affichée sur Merlin en même temps que les lignes directrices sur le RESCR.

État : Terminé

4 Employés syndiqués agissant à titre de représentants de la direction dans des comités de santé et de sécurité

Au cours d'une récente séance de discussion ouverte des directeurs exécutifs, M. Da Pont a rappelé qu'il était important de veiller à ce que tous les gestionnaires de l'ACIA exercent leurs responsabilités en ce qui a trait à la SST. M. Baker a également transmis des messages similaires lors de réunions des cadres.

État : Terminé

4 Inspections des lieux de travail dans les établissements de tierce partie

Les employés de l'ACIA doivent mener des inspections mensuelles des lieux de travail d'un établissement d'une tierce partie, seulement dans les endroits placés sous l'autorité de l'Agence, notamment les postes de travail de l'ACIA et les locaux à bureaux destinés au personnel de l'ACIA. Le 13 juin, des orientations nationales ont été fournies par le truchement de la gouvernance en matière de SST.

État : Terminé

État d'avancement des documents de formation concernant l'ARP, l'inspection des lieux de travail, le RESCR et le SIMDUT

Apprentissage en ligne sur l'analyse du risque professionnel (ARP)

Le contenu de la formation nationale sur l'ARP a été mis au point et envoyé à l'École de la fonction publique du Canada (EFPC). Une annonce sera diffusée pour informer les employés que la formation est disponible.

Apprentissage en ligne sur l'inspection des lieux de travail (ILT)

La Direction générale des sciences a fourni des photos qui seront ajoutées au nouveau module d'apprentissage en ligne sur l'ILT.

Apprentissage en ligne sur le rapport d'enquête de situation comportant des risques (RESCR)

À l'heure actuelle, l'élaboration de cet apprentissage en ligne a été suspendue jusqu'à ce que le « Cadre de responsabilisation – Élaboration et consultation » pour les documents de SST soit approuvé par la haute direction.

Apprentissage en ligne sur le SIMDUT

Les Services de SST de l'Agence confirment que les équipes de la TI et du Web ont mis en place des systèmes visant à assurer l'accès à cette formation à tous les employés de l'ACIA. Les prochaines étapes consisteront à assurer la coordination de la formation donnée aux membres de l'équipe nationale de SST qui seront formés comme gestionnaires de la formation sur les lieux avant le lancement. On prévoit le lancement de la formation à l'ensemble des employés au début d'octobre.

Mesure de suivi: Les **Services de SST de l'Agence** feront le point sur le lancement de la formation sur le SIMDUT à la prochaine réunion. Bob Kingston et Owen Bale continueront de travailler sur la première ébauche des commentaires formulés sur l'ARP par l'équipe de SST et enverront la deuxième ébauche une fois que le cadre de responsabilisation aura été approuvé.

4 Prévention des incendies

Comme il a été indiqué dans le compte rendu précédent, les ministères et organismes fédéraux ont été chargés d'examiner leurs mesures de rendement relativement à la conformité en matière de prévention des incendies à la suite d'une vérification effectuée par le Bureau du vérificateur général. Il a été proposé que la Partie XVII du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, « Séjourner en sécurité dans un lieu de travail », soit pris en considération lors de l'élaboration du plan de travail.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** travaillera avec le **groupe de la gestion des biens immobiliers et de l'environnement, Direction générale de la gestion intégrée**, afin de dresser un plan de travail sur les responsabilités en matière de prévention des incendies, et ils feront le point aux membres du CONSST à la prochaine réunion.

4 Nominations aux comités de SST

On présente aux membres le document intitulé « Avis de nomination – Membre du comité de santé et de sécurité ». Le document doit être utilisé par la direction lorsqu'elle nomme des représentants de l'employeur et des employés aux comités de SST.

Dans une prochaine étape, les membres de l'équipe seront consultés sur ce document. Le CONSST recommande que le formulaire soit utilisé par le comité local et le comité stratégique pour nommer des membres aux comités.

Mesure de suivi : Le **Secrétariat** doit envoyer le document intitulé « Avis de nomination – Membre du comité de santé et de sécurité » à l'équipe de SST aux fins de consultation. Les Services de SST de l'Agence feront le point à cet égard lors de la prochaine réunion.

POINTS PERMANENTS

5 Programme d'aide aux employés

Le sommaire exécutif national est remis aux membres du CONSST avant la réunion. Après avoir examiné le rapport sommaire, les membres du CONSST demandent davantage de précisions sur celui-ci ainsi que des renseignements sur les services prodigués aux employés dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE). Les membres discutent de l'importance d'ajouter la question du PAE comme point permanent à l'ordre du jour des comités en SST.

Mesure de suivi : **Jennifer Corley** doit discuter avec le coordonnateur du PAE de l'ACIA de la façon d'améliorer la communication avec les comités de SST, notamment l'utilisation du PAE, les services qu'il offre et la distribution des fiches de renseignements sur des sujets particuliers. Elle fera le point à cet égard à la prochaine réunion.

5 Le point sur le site Web de la SST

La phase I du site Web de la SST a été lancée. La phase II est prévue pour 2012-2013.

État : Terminé

5 Structure de politique de SST de l'ACIA et directives

La politique de SST a été soumise à la haute direction aux fins d'approbation.

Avant que la politique révisée en matière de SST soit lancée sur Merlin, les membres du CONSST demandent qu'elle soit d'abord transmise aux personnes chargées de la gouvernance en matière de SST pour qu'elles soient bien informées, en temps opportun.

La directive sur les mesures d'urgence est toujours sous sa forme provisoire et on s'attend à ce que le groupe de travail se réunisse au début de l'automne pour poursuivre les travaux sur sa rédaction.

Mesure de suivi : La **DGGI** et les **Services de SST de l'Agence** feront le point sur la Directives sur les mesures d'urgences à la prochaine réunion du CONSST. Les services de SST de l'Agence transmettront la politique de SST à la gouvernance en matière de SST avant son lancement sur Merlin.

5 Programmes sur les services de santé

Le contrat national de services de santé a été adjugé à AIM Health Group Ltd. La date visée pour le lancement du nouveau programme de services de santé est le 1^{er} septembre. Les Services de SST de l'Agence en sont aux dernières étapes de mise à jour des formulaires de services de santé qui seront utilisés par AIM Health Group et l'ACIA.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** fourniront aux gestionnaires et aux superviseurs de l'information ainsi qu'un document de questions et réponses sur les formulaires et les procédures des services de santé au début du mois de septembre.

5 Gouvernance en matière de SST (structure des comités en milieu de travail)

Les membres du CONSST examinent les mandats des comités de SST des centres opérationnels avant la réunion. Les Services de SST de l'Agence ont validé les mandats des comités des centres opérationnels et ont relevé pour chacun des comités les sections particulières qui devront être modifiées avant l'approbation par les membres du CONSST.

On convient d'examiner le mandat du comité régional de SST de l'Atlantique pour la prochaine réunion du CONSST.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** retourneront les mandats aux comités des centres opérationnels. Le mandat du Comité régional de SST de l'Atlantique sera examiné pour la prochaine réunion du CONSST.

5 Résumé des données de l'ACIA en matière de SST à l'échelle nationale

On remet aux membres du CONSST le Rapport annuel de l'employeur concernant les situations comportant des risques (RAESCR) de 2010 ainsi que le RESCR trimestriel de l'équipe de SST. On fait remarquer que peu de quasi-incidents ont été signalés. On discute de la nécessité d'augmenter les signalements de quasi-incidents comme un moyen de prévenir les situations dangereuses. On propose d'effectuer le suivi des « heures perdues » en raison de blessures.

Mesure de suivi : De concert avec **Pam Tapley**, des **Services de SST de l'Agence**, **Marlene O'Neil** examinera le RAESCR et le rapport trimestriel et formulera une proposition en vue d'améliorer le suivi et l'analyse des tendances au chapitre des situations dangereuses. Le CONSST examinera proposition à la prochaine réunion.

5 Formation nationale de l'ACIA en matière de SST

L'élaboration de l'**apprentissage en ligne sur l'analyse du risque professionnel (ARP)** est terminée et le module sera téléchargé vers MonDossier. Les premiers avis sur l'apprentissage en ligne seront envoyés par le truchement de la gouvernance de SST d'ici la mi-août. Une autre annonce sera placée au début de l'automne dans le bulletin national d'information.

Le taux de participation à l'apprentissage en ligne du **Programme de prévention des risques** offert sur *MonDossier@ACIA* a atteint 71,5 %.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** feront le point à la prochaine réunion.

5 Directive sur les employés qui travaillent seuls

La première ébauche de la Directive sur les employés qui travaillent seuls est terminée.

Mesure de suivi : Une fois que le document « Cadre de responsabilisation – Élaboration et consultation » sera approuvé par la haute direction, on soumettra la deuxième ébauche de la Directive sur les employés qui travaillent seuls aux fins de consultation.

5 Interprétation des barèmes de distribution autorisée

Orientations nationales en ce qui concerne les lignes directrices de l'ACIA sur les chaussures de protection

De concert avec les Services de SST de l'Agence, Ginette Workman a mis la dernière main à une note de service intitulée « Orientations nationales en ce qui concerne les lignes directrices de l'ACIA sur les chaussures de protection ». Cette note de service présente aux gestionnaires, aux spécialistes des achats et aux responsables des comptes créditeurs des lignes directrices sur l'achat des chaussures de protection.

État : Terminé

5 Enquête sur la qualité de l'air intérieur (point repris de la réunion du 8 juillet 2010)

Les membres du CONSST examinent et discutent deux rapports : un rapport technique de TPSGC, daté du 20 juillet 2011, ainsi que le rapport de Tedd Nathanson, consultant en qualité de l'air intérieur, découlant de son examen des évaluations de l'air intérieur et des documents connexes, daté du 23 juillet 2011. Ces rapports mentionnent des lacunes importantes constatées au système de chauffage, ventilation et conditionnement d'air des locaux du 1050, parc Courtney Est, à Mississauga. On a soulevé des préoccupations à l'effet que des représentants des employés au comité de SST en milieu de travail n'avaient pu participer adéquatement à l'enquête sur les problèmes liés à la qualité de l'air intérieur. On discute également d'un refus de travailler invoqué aux termes de l'alinéa 128(1)b) du *CCT – Partie II*. Les coprésidents du CONSST ont tenu une téléconférence avec la direction du Centre opérationnel de l'Ontario afin de recommander les mesures suivantes :

- a) que l'immeuble soit évacué jusqu'à ce que les questions liées à la qualité de l'air intérieur soient résolues et que le site de travail soit déclaré sans danger par une personne qualifiée;
- b) qu'une réunion s'adressant à tous les membres du personnel soit tenue à l'extérieur du site pour donner de l'information et répondre aux questions. On ferait régulièrement le point par la suite;
- c) que le comité en milieu de travail participe à toute autre enquête future.

Mesure de suivi : Le **Secrétariat** présentera des rapports continus sur la qualité de l'air intérieur aux coprésidents du CONSST, au besoin. Un rapport intégral sera présenté à la prochaine réunion.

5 Désignation d'une personne qualifiée et avis au comité local et au représentant en SST concerné dans le cas des rapports d'enquête de situation comportant des risques

Les membres du CONSST discutent de l'importance de la Partie XV du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, qui traite de la nomination de personnes qualifiées et de la notification des comités et des représentants locaux.

Article 15.4

(1) L'employeur qui prend conscience d'un accident, d'une maladie professionnelle ou d'une autre situation comportant des risques qui touche un employé au travail doit sans délai :

- a) nommer une personne qualifiée pour faire enquête sur la situation;
- b) aviser le comité local ou le représentant de la situation et du nom de la personne nommée pour faire enquête;
- c) prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la situation ne se reproduise.

Personne qualifiée : Une personne qui, de par ses connaissances, sa formation et son expérience approfondies, a démontré ses capacités à résoudre les problèmes liés aux enquêtes sur les accidents, les maladies professionnelles et les situations comportant des risques en milieu de travail.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** travailleront de concert avec les conseillers en SST des centres opérationnels afin de vérifier les étapes qui sont suivies actuellement par les gestionnaires. On fera le point à la prochaine réunion.

6 AFFAIRES NOUVELLES

6 **Avis à l'industrie sur le verrouillage et l'étiquetage**

Un avis à l'industrie a été envoyé en juin 2011 par le directeur exécutif des Opérations à tous les établissements de transformation des aliments de l'Atlantique. L'objectif visé était de faire connaître l'exigence suivante, à savoir qu'avant de faire une inspection à risque, les inspecteurs de l'ACIA doivent demander à des tierces parties de suivre la procédure de verrouillage et d'étiquetage des appareils « désactivés » afin de pouvoir procéder à l'inspection en toute sécurité. Les membres du CONSST se demandent si des avis semblables devraient être envoyés aux parties réglementées des autres centres opérationnels. On convient de transmettre d'abord les procédures à l'équipe de SST pour qu'elle détermine si des procédures semblables sont déjà en usage dans d'autres centres opérationnels.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** feront parvenir un avis sur le verrouillage et l'étiquetage à l'équipe de SST et détermineront si des procédures semblables sont actuellement en usage au sein de leur centre opérationnel.

6 **Représentation de la Direction générale des sciences aux comités des centres opérationnels et aux comités régionaux**

La Direction générale des sciences administre un programme performant de SST et est dotée d'un mécanisme efficace permettant de communiquer les points soulevés par les comités locaux des laboratoires au comité stratégique national, le cas échéant. La Direction générale des sciences n'a pas de représentants aux comités de SST des centres opérationnels ni aux comités régionaux de SST et ne souhaite pas en avoir. Les membres du CONSST discutent de ce point et réitèrent que les comités de SST national ou régionaux ou les comités des centres sont des comités de l'Agence et non uniquement des comités de la Direction générale des opérations.

Décision : Le CONSST recommande que la Direction générale des sciences participe aux comités de SST des centres opérationnels ou des régions, lorsque c'est possible et approprié de le faire.

6 **Équipement de protection individuel : lunettes protectrices à verres correcteurs**

Le Comité d'orientation en SST du Centre opérationnel de Québec demande que la question du « remboursement des lunettes protectrices à verres correcteurs » soit examinée par le CONSST. L'ACIA fournit des lunettes protectrices qui permettent le port de lunettes munies de verres correcteurs sous celles-ci. Normalement, l'ACIA ne rembourse pas les frais engagés pour l'achat de lunettes protectrices à verres correcteurs. Les exigences en matière d'équipement de protection individuel figurent à l'alinéa 125(1)l) du *Code canadien du travail – Partie II*, à l'article 12.6 du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* et à l'article 13.7 de la Directive du Conseil du Trésor sur la santé et la sécurité au travail (CNM).

Les membres du comité discutent de certaines tâches dans le cadre desquelles la vision pourrait être altérée à la longue par le port de lunettes sous des lunettes protectrices régulières (p. ex. chaleur accrue, humidité, effort). Les membres du CONSST suggèrent

que l'on demande à l'équipe de SST d'examiner le nombre de postes et d'employés qui pourraient avoir besoin de lunettes protectrices à verres correcteurs.

Mesure de suivi : Les **Services de SST de l'Agence** demanderont à l'équipe de SST d'identifier les employés qui auraient besoin de lunettes protectrices à verres correcteurs et d'en rendre compte au CONSST à la prochaine réunion.

7 TOUR DE TABLE

Aucune mesure de suivi n'est présentée. *La prochaine réunion aura lieu le 27 octobre 2011.*

Date : _____

Coprésident
représentant les employés

Date : _____

Coprésident
représentant les employés

Date : _____

Coprésident
représentant l'employeur

Bob Kingston (AFPC)

Tom Wright (IPFPC)

Stephen Norman (ACIA)